

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 020-1536/09/CC

■ Plan Quinquennal d'investissement 2009/2013 -Engagement communautaire pour le Centre-Ville - Lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre pour la semi piétonisation du Vieux-Port à Marseille

VOI 021-02/10/09 BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 09/0028/DEVD du 9 février 2009, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé l'engagement municipal renforcé ainsi que le rapport d'orientation sur la politique municipale du centre-ville.

Le Conseil de Communauté a également approuvé par délibération n° FCT 08/1029/02/CC du 19 février 2009, le rapport d'orientations générales du projet centre-ville.

L'échéance de 2013 « Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture » constitue une première étape importante dans le calendrier général de l'opération.

Afin de respecter cette échéance, une première phase d'aménagement opérationnelle peut être mise en évidence autour du Vieux-Port, espace emblématique de Marseille.

La mise en œuvre de la semi-piétonisation du Vieux-Port permettra ainsi de réduire l'importance de la voiture sur les quais, pour redonner la place aux piétons et plus généralement aux modes de transport doux, comme dans de nombreuses métropoles nationales et internationales.

La réussite de cette opération passera par une reconfiguration complète des quais des Belges, de la Fraternité, de Rive-Neuve et du Quai du Port, ainsi que par le réaménagement du bassin du Carénage...

Pour réaliser cet ambitieux projet, il convient de lancer un concours de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir choisir la meilleure réponse architecturale, technique et économique en fonction des

contraintes du site et de l'état de l'existant. Le mode d'attribution envisagé pour la maîtrise d'œuvre est une procédure restreinte, qui se décline ainsi :

1ère phase : sélection de cinq équipes au maximum avec comme mandataire, un architecte, urbaniste, paysagiste de renommée internationale, sur références, compétences et moyens, après avis d'appel public à la concurrence.

2ème phase : concours sur esquisse, répondant aux objectifs énoncés dans le règlement et le programme du dossier de consultation conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (loi «MOP») et à ses décrets d'application.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- La Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses rapports avec la Maîtrise d'Ouvrage Privée ;
- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°09/0028/DEVD du 9 février 2009 du Conseil Municipal de Marseille ;
- La délibération n° FCT 08/1029/02/CC du 19 février 2009 du Conseil de Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu' il convient de lancer un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la semi-piétonisation du Vieux-Port, afin de pouvoir choisir la meilleure réponse architecturale, technique et économique en fonction des contraintes du site et de l'état de l'existant.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est décidé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint portant sur la semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille conformément aux dispositions des articles 38, 70 et 74 du Code des Marchés Publics, en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la
Piétonisation et aux Espaces Publics

Jean-Louis TIXIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI